

# Procedure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	2008/0123(COD) Procédure terminée
Instruments de mesurage et méthodes de contrôle métrologique: dispositions communes. Refonte	
Sujet 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.40.11 Industrie de précision, optique, photographique, médicale	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>JURI</b> Affaires juridiques	PPE-DE <a href="#">SZÁJER József</a>	19/12/2007
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	Formation du Conseil <a href="#">Agriculture et pêche</a>	Réunion <a href="#">2934</a>	Date 23/03/2009
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Service juridique</a>	Commissaire VERHEUGEN Günter	

Evénements clés			
13/06/2008	Publication de la proposition législative	<a href="#">COM(2008)0357</a>	Résumé
19/06/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
04/11/2008	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
07/11/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	<a href="#">A6-0429/2008</a>	
04/12/2008	Résultat du vote au parlement		
04/12/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	<a href="#">T6-0575/2008</a>	Résumé
23/03/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
22/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		

23/04/2009	Signature de l'acte final		
28/04/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2008/0123(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Refonte
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 095
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/64238

### Portail de documentation

Document de base législatif	<a href="#">COM(2008)0357</a>	13/06/2008	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE414.320</a>	15/10/2008	EP	
Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES1663/2008</a>	22/10/2008	ESC	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0429/2008</a>	07/11/2008	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T6-0575/2008</a>	04/12/2008	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2009)402</a>	29/01/2009	EC	
Projet d'acte final	<a href="#">03718/2008/LEX</a>	23/04/2009	CSL	

### Informations complémentaires

Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>

### Acte final

[Directive 2009/34](#)  
[JO L 106 28.04.2009, p. 0007](#) Résumé

## Instruments de mesurage et méthodes de contrôle métrologique: dispositions communes. Refonte

**OBJECTIF :** refonte de la directive 71/316/CEE relative au rapprochement des législations des États membres concernant les solvants d'extraction utilisés dans la fabrication des denrées alimentaires et de leurs ingrédients.

**ACTE PROPOSÉ :** Directive du Parlement européen et du Conseil.

**CONTENU :** la codification de la directive 71/316/CEE du Conseil du 26 juillet 1971 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique a été entamée par la Commission et une proposition a été soumise au législateur à cet effet. La nouvelle directive devait se substituer aux divers actes qui y sont incorporés.

Entre-temps, la décision 1999/468/CE du Conseil fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie) a été modifiée par la décision 2006/512/CE, qui a introduit la procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision.

Conformément à la déclaration conjointe du Parlement européen, du Conseil et de la Commission relative à la décision 2006/512/CE, pour que cette nouvelle procédure soit applicable aux actes déjà en vigueur adoptés selon la procédure de codécision, ceux-ci doivent être adaptés conformément aux procédures applicables.

Il est donc proposé de convertir la codification de la directive 71/316/CEE en une refonte afin d'introduire les modifications nécessaires pour l'adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle.

## Instruments de mesure et méthodes de contrôle métrologique: dispositions communes.

### Refonte

---

En adoptant le rapport de M. József SZÁJER (PPE-DE, HU), la commission des affaires juridiques a approuvé, en 1<sup>ère</sup> lecture de la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique (refonte).

La proposition a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement, du Conseil et de la Commission.

## Instruments de mesure et méthodes de contrôle métrologique: dispositions communes.

### Refonte

---

Le Parlement européen a adopté par 581 voix pour, 12 voix contre et 17 abstentions une résolution législative approuvant telle quelle, en 1<sup>ère</sup> lecture de la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique (refonte).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. József SZÁJER (PPE-DE, HU), au nom de la commission des affaires juridiques.

La proposition a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement, du Conseil et de la Commission.

## Instruments de mesure et méthodes de contrôle métrologique: dispositions communes.

### Refonte

---

**OBJECTIF :** refonte de la directive 71/316/CEE concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique.

**ACTE LÉGISLATIF :** Directive 2009/34/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique (refonte).

**CONTENU :** la codification de la directive 71/316/CEE du Conseil du 26 juillet 1971 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique a été entamée par la Commission et une proposition a été soumise au législateur à cet effet. La nouvelle directive devait se substituer aux divers actes qui y sont incorporés.

Entre-temps, la décision 1999/468/CE du Conseil fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie) a été modifiée par la décision 2006/512/CE, qui a introduit la procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision.

En conséquence, la codification de la directive 71/316/CEE a été convertie en une refonte afin d'introduire les modifications nécessaires pour l'adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle.

Aux termes de la nouvelle directive, la Commission sera habilitée à modifier les annexes I (approbation CE de modèle) et II (vérification primitive CE) de la directive et les annexes des directives particulières. Ces mesures devront être arrêtées selon la procédure de réglementation avec contrôle.

**ENTRÉE EN VIGUEUR :** 18/05/2009.